

d) l'élaboration de critères clairs permettant de définir ce qu'est une « entreprise de pointe », critères qui peuvent varier d'un secteur à l'autre, afin que le gouvernement fédéral puisse déterminer, en concertation avec chaque province et après consultation des municipalités et du secteur privé, l'opportunité d'offrir de l'aide financière aux PME des secteurs de pointe et, le cas échéant, le type d'aide financière approprié;

Le succès au plan de l'innovation est crucial pour la croissance du Canada puisque les secteurs de pointe avaient un chiffre d'affaires estimatif de 47 milliards \$ et employaient près de 300 000 Canadiens en 1994. Ce sont là les secteurs de la nouvelle économie qui généreront les emplois et la croissance dont le Canada a besoin. Ces industries font fortement appel à la R-D et doivent risquer leur survie en investissant lourdement dans de nouveaux projets. Pour nombre de ces technologies, les cycles des produits sont très courts, et les fournisseurs ainsi que les utilisateurs doivent réagir rapidement aux nouveaux développements. Le gouvernement a pris en compte les besoins financiers de ces entreprises en établissant Partenariat technologique Canada, en prêtant des capitaux patients et des capitaux de risque, et en bâtissant des partenariats financiers internationaux.

Le 11 mars 1996, le gouvernement annonçait, dans le cadre de sa stratégie pour la science et la technologie, la formation de Partenariat technologique Canada (PTC) pour valoriser la création de richesse en aidant nos firmes innovatrices à développer des produits technologiquement avancés pour les marchés du monde. PTC innove en adoptant une approche de la technologie axée sur l'investissement selon laquelle les risques et les profits sont véritablement partagés entre le gouvernement et le secteur privé. Le but est de faire en sorte que les projets à l'étape du quasi- marché génèrent des produits pouvant être effectivement mis en marché.

Plutôt que de se concentrer sur l'élaboration de critères caractérisant l'« entreprise de pointe » dans chaque secteur, comme le recommande le Comité permanent, PTC adopte une approche multisectorielle de l'investissement dans la technologie. PTC s'intéresse aux projets susceptibles de générer des emplois et des exportations, de transformer et de renforcer la compétitivité de secteurs entiers, et de créer de nouvelles industries. Cette approche évite d'exclure de nouvelles technologies et garantit que les projets ayant le plus grand impact potentiel seront appuyés.

Tout en travaillant en partenariat avec le secteur privé canadien, PTC comble un besoin non satisfait par ce dernier puisqu'il fournit les 25 à 30 % d'apports financiers additionnels requis pour assurer le succès de ces projets. PTC s'efforcera aussi de nous protéger contre toute future lacune technologique : un conseil consultatif composé de représentants du secteur privé conseillera le ministre de l'Industrie sur l'évolution des technologies et des marchés et évaluera les performances des entreprises canadiennes par rapport à celles de leurs compétiteurs étrangers.

Le gouvernement prend une décision stratégique de réaffectation de fonds en faveur de la science et de la technologie. Lorsqu'il sera pleinement financé, en 1998-1999, PTC pourra investir 250 millions \$ par année. PTC est financé par la réaffectation de fonds de programmes existants (110 millions \$ provenant d'Industrie Canada et 140 millions \$, d'autres organismes fédéraux). Ce financement ne nécessite pas de nouveaux crédits. Les sommes investies étant pleinement remboursables à même une part des recettes tirées des projets menés à bien, PTC réinvestira tous les remboursements dans le fonds en prévision d'investissements futurs, incitant ainsi tous les participants à viser la réussite.

La Banque de développement du Canada (BDC) offre, même aux entreprises plus petites à la recherche de capital initial pour des projets technologiques, des capitaux patients pour appuyer le démarrage de sociétés à forte intensité de connaissances; ces capitaux s'ajoutent à ses programmes de prêts à redevances et de capitaux de risque. La BDC poursuit un but lucratif, mais ces prêts répondent à un besoin non comblé par les banques commerciales ou par les sociétés privées d'investissement en capital de risque. Étant donné le coût élevé de l'analyse du risque par rapport à la valeur du prêt, l'appui de la BDC peut encourager des investissements privés additionnels.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international aide les PME canadiennes à bâtir des partenariats financiers internationaux afin de leur donner les capitaux, les technologies, les compétences